



## AVIS PUBLIC

### D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 1-2023

Avis public est donné par le soussigné, Alain Fournier, directeur général et greffier, à tous les contribuables de la Municipalité d'Ormstown, à l'effet que le règlement ci-dessous présenté, a été adopté lors de la séance régulière du conseil municipal le 6 février 2023:

#### **Règlement n° 1-2023 sur la taxation de l'exercice financier 2023.**

Ce règlement décrète des différentes taxes et tarifications pour l'exercice financier de 2023.

Il peut être consulté sur le site internet de la Municipalité au [www.ormstown.ca](http://www.ormstown.ca) ou consulté sur place à l'Hôtel de ville de la Municipalité d'Ormstown, situé au 5, rue Gale (Hôtel de Ville).

**DONNÉ à Ormstown, ce 9 février 2023**

Alain Fournier  
Directeur général et greffier  
[dg@ormstown.ca](mailto:dg@ormstown.ca)

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et greffier de la Municipalité d'Ormstown, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site internet de la Municipalité, ce 9 février 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 février 2023

Alain Fournier  
Directeur général et greffier  
[dg@ormstown.ca](mailto:dg@ormstown.ca)